



CC 18 C



RÉGLEMENTATION - JURIDIQUE



C'est fini pour les petits excès de vitesse, les points ne seront plus retirés.



Le décret officiel sur ce sujet vient d'être publié © Px Here

C'est officiel : le décret actant la fin du retrait de point sur le permis de conduire pour les petits excès de vitesse de 1 à 5 km/h a été publié. Il sera effectif dès le 1er janvier 2024. Seule l'amende restera en place, pour ces contraventions.

Excellente nouvelle pour les automobilistes (enfin une) ! C'est désormais officiel : les petits excès de vitesse inférieurs à 5 km/h n'entraîneront plus de retrait de point, à partir du 1er janvier 2024. Le décret actant cette nouvelle vient d'être publié, ce vendredi 8 décembre.



Annoncée, puis actée depuis plusieurs mois, cette mesure paraît désormais au Journal officiel. D'ici un peu plus de vingt jours, les automobilistes roulant un peu trop vite ne devront plus "que" payer une amende forfaitaire.

Cette dernière ne bougera pas, allant de 68 à 135 euros par contravention. Désormais, **la perte d'un point** sur le permis de conduire s'appliquera uniquement **aux excès de vitesse compris entre 5 km/h et 20 km/h.**

Différencier deux types d'excès de vitesse

De quoi permettre de différencier ces deux catégories d'excès. Ce qui reste important. En effet, sur les **12,5 millions de contraventions annuelles** (en 2020, année marquée par les confinements), **58% concernaient des excès de vitesse inférieurs à 5 km/h**, selon le ministère de l'Intérieur.



3 267 personnes sont mortes sur les routes de France en 2022. Un chiffre stable depuis près de 10 ans. Ceci malgré la multiplication des contrôles de vitesse et des mesures draconiennes pour faire baisser la vitesse.

Une mesure de "bon sens"

Il s'agit donc d'une mesure de "*bon sens*", selon Gérald Darmanin, ministre de l'Intérieur, qui en avait fait l'annonce en avril. Reste que le fait de ne garder que l'amende en dit long sur la politique du gouvernement en matière de sécurité routière.

Après cette première avancée, certains organismes ne comptent pas s'arrêter là. L'exemple de 40 Millions d'Automobilistes, défendant les usagers de la route, est parlant. L'association compte bien faire sauter l'amende à l'avenir.

Rejoignez Auto-Moto sur WhatsApp pour ne rien manquer de l'actualité auto et 2-roues !

Amicalement.